

Décret

Générale

modern

Décret n° 2003-0155/PR/MEFPCP portant nomination des membres du Conseil d'Administratin du Fonds de Développement Économique de Djibouti (FDED).

n° 2003-0155/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

4 août 2003

Numéro JO

n° 15 du 16/08/2003

Date du numéro

16 août 2003

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa constitution du 15 septembre 1992**VU**La loi n°191/AN/86/1ère L du 03 février 1986 portant sur les sociétés commerciales**VU**La loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'État, d'Économie Mixte et des Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial**VU**Le décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le décret n°86-116/PRE du 30 novembre 1986 sur les sociétés commerciales**VU**Le décret n°99-0077/PR/MFENdu 08 juin 1999 portant réforme des Sociétés d'Etat, d'Économie Mixte et des Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial**VU**Le décret n°2002-0133/PR/MEF du 02 juillet 2002 modifiant le décret n°2001-0123/PR/MEF portant création du Fonds de Développement Économique de Djibouti. SUR Proposition du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 01 Juillet 2003.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Conseil d'Administration du Fonds de Développement Économique de Djibouti est composé des administrateurs dont les noms suivent : Mme. Ayane Hassan Omar, Représentante de la Présidence ; Mr. Mohamed Ahmed Awaleh, Représentant de la Primature ; Mr. Amareh Ali Said, Représentant du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation ; Mr. Djama Mahamoud Haïd, Représentant de la Banque Centrale de Djibouti ; Mr. Djama Mahamoud Doualeh,

Représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques ; Mr. Houssein Elmi Houdon, Représentant du Ministère du Commerce et de l'Industrie ; Mr. Said Omar Moussa, Représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie ; Mr. Mohamed Abdillahi Waiss, Représentant du Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme ; Mr. Ali Hassan Bahdon, Représentant de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements.

Article 2

Le Secrétariat du Conseil d'Administration sera assuré par la Direction Général du F.D.E.D.

Article 3

Le présent décret sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH